

ANNEXE 4 : FICHES DE POSTE PAPEP

[Formateur aux usages du numérique \(FUN\)](#)

[Enseignant en école de site biculturel](#)

[Conseiller pédagogique généraliste](#)

[Conseiller pédagogique éducation physique](#)

[Conseiller pédagogique départemental numérique](#)

[Enseignant ressource élèves au comportement hautement perturbateur \(ECHAP\)](#)

[Maître formateur formation continue – Accompagnement du plan français](#)

[Maître formateur formation continue – Accompagnement du plan mathématiques](#)

[Directeur d'école de 13 classes et plus](#)

[Directeur d'école réseau d'éducation prioritaire \(REP\)](#)

[Directeur d'école de site biculturel](#)

[Directeur d'école d'application](#)

[Enseignant en hôpital de jour](#)

[Enseignant en unité d'enseignement externalisée autisme \(UEMA/UEEA\)](#)

[Référent pour la scolarisation des élèves handicapés 1^{er} degré](#)

[Enseignant au centre départemental de l'enfance \(CDE\)](#)

[Enseignant centre médico-psychopédagogique \(CMPP\)](#)

[Coordonnateur en unité localisée pour l'inclusion scolaire du second degré \(ULCG\)](#)

[Enseignant en section d'enseignement général et professionnel adapté \(SEGPA\)](#)

FORMATEUR AUX USAGES DU NUMERIQUE « FUN »

DIPLOME REQUIS

CAFIPMF ou en cours, spécialisation « Technologie et Ressources Educatives » ou « Enseignement et Numérique »

MISSIONS

- Impulser des projets pédagogiques intégrant l'utilisation des divers outils numériques dans le cadre des projets d'école ou d'établissement ou des projets départementaux ;
- Aider les équipes pédagogiques à les formaliser, à les mettre en œuvre et à en assurer le suivi et la valorisation. Ces projets participeront à la validation des compétences du référentiel national pour le numérique ;
- Conseiller les enseignants dans le choix de leurs ressources pédagogiques (logicielles ou en ligne) afin d'intégrer pleinement le numérique dans leurs situations d'apprentissage quotidiennes ;
- Intervenir dans la formation des enseignants dans le cadre du plan académique de formation, du programme départemental de formation continue, des animations pédagogiques et des ateliers numériques mis en place hors temps scolaire ;
- Renseigner les équipes sur les solutions techniques correspondant à leurs projets pédagogiques, les conseiller dans leur choix et aider à l'appropriation des outils ;
- Apporter un concours au suivi d'enseignants débutants, complétant les moyens déjà disponibles en circonscriptions.

COMPETENCES ATTENDUES

- Professeur des écoles titulaire depuis plus de 2 ans
- Possédant de bonnes qualités relationnelles
- Ouvert aux démarches partenariales et sachant se positionner comme représentant de l'Institution
- Apte à travailler en équipe
- Garant d'une veille technologique permanente
- Habitué à pratiquer une démarche de projet
- Aisance dans l'utilisation des outils numériques courants (ordinateurs, tablettes, TBI/VPI ...)
- Connaissance de ressources (logiciels, outils d'apprentissage en ligne, formations à distance, applications...) utilisées en classe ou en formation

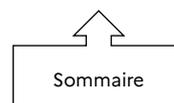
ENSEIGNANT EN ECOLE DE SITE BICULTUREL

DIPLOME REQUIS

Habilitation définitive en allemand et avis favorable de la commission d'habilitation

COMPETENCES ATTENDUES

- Posséder des compétences linguistiques en langue allemande correspondant à un niveau B2 en référence au CECRL
- Témoigner d'un intérêt réel pour la culture des pays de langue allemande, notamment pour les domaines touchant à la vie quotidienne des enfants allemands, la littérature de jeunesse, les productions cinématographiques et/ou télévisuelles pour la jeunesse
- Connaître les enjeux et le contenu du projet d'enseignement approfondi de l'allemand propre aux sites biculturels
- S'engager à travailler en équipe avec les collègues professeurs des écoles, les maîtres allemands et les assistants locuteurs natifs
- Mener les enseignements de l'allemand et les enseignements en allemand prévus par le projet biculturel
- Témoigner de connaissances touchant à l'évaluation des acquis des élèves, en lien avec le socle commun, au service des apprentissages de la langue vivante
- Faire preuve d'une maîtrise suffisante des TICE pour traiter du son et de l'image au service de l'enseignement de la langue vivante.



CONSEILLER PEDAGOGIQUE GENERALISTE

DIPLOME REQUIS

CAFIPEMF ou en cours, avec ou sans spécialisation

MISSIONS

Membre de l'équipe de circonscription et collaborateur direct de l'IEN, le conseiller pédagogique généraliste contribue à son pilotage.

Ses missions se déclinent comme suit :

Accompagnement pédagogique des enseignants :

- accompagnement et suivi des fonctionnaires stagiaires, en tant que tuteur ou en tant que formateur de circonscription, en lien avec l'INSPE et les DEA
- accompagnement et suivi des enseignants titulaires entrant dans le métier et des enseignants contractuels
- aide et conseils aux enseignants dans leur pratique quotidienne, aide à la préparation d'examens professionnels
- accompagnement des équipes d'école, de cycle, de réseau
- conception, mutualisation et mise à disposition d'outils pédagogiques

Contribution à la formation initiale et continue des enseignants :

- contribution à la formation initiale des étudiants et des fonctionnaires stagiaires en lien avec l'INSPE
- participation à des actions de formation continue inscrites au plan départemental de formation et au plan académique
- conception, organisation et conduite d'actions de formation en circonscription (animations pédagogiques, constellations...)
- évaluation des actions de formation conduites

Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative :

- contribution à la conception, à la mise en œuvre, à l'évaluation et à la régulation de la politique de circonscription
- participation à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des projets d'école
- participation à l'élaboration, à la réalisation, au suivi et à l'évaluation de projets artistiques et culturels en lien avec les conseillers pédagogiques départementaux, identification des ressources locales
- information et communication auprès de partenaires extérieurs, élaboration et suivi de conventions
- participation à des groupes de pilotage et à des groupes de travail départementaux placés sous la responsabilité des IEN chargés de mission
- implication dans le champ éducatif et pédagogique de l'inclusion scolaire
- à sa demande, représenter l'IEN dans son rôle d'information et de communication auprès des partenaires de l'institution
- participation à diverses commissions, jurys d'examens et de concours

COMPETENCES ATTENDUES

- Savoir analyser des pratiques, dégager des priorités et apporter des conseils en rapport
- Savoir planifier, préparer des réunions et organiser des actions de réflexion et de formation
- Communiquer, argumenter avec les différents interlocuteurs
- Effectuer des recherches, se former et actualiser ses connaissances
- Produire et mettre à disposition des documents
- Synthétiser différents éléments pour communication (enquêtes, informations diverses...)
- Connaître les textes officiels en vigueur : savoir aller chercher des informations réglementaires et de façon plus pointue dans le domaine de l'EPS et la sécurité
- Posséder une bonne maîtrise des outils numériques
- Etre capable de travailler au sein de différentes équipes
- Etre capable d'adaptabilité aux différentes situations

CONSEILLER PEDAGOGIQUE EDUCATION PHYSIQUE

DIPLOME REQUIS

CAFIPEMF ou en cours, spécialisation éducation physique et sportive

MISSIONS

Membre de l'équipe de circonscription et collaborateur direct de l'IEN, le conseiller pédagogique spécialisation EPS contribue à son pilotage.

Ses missions se déclinent comme suit :

Accompagnement pédagogique des enseignants :

- accompagnement et suivi des fonctionnaires stagiaires, en tant que tuteur ou en tant que formateur de circonscription, en lien avec l'INSPE et les DEA
- accompagnement et suivi des enseignants titulaires entrant dans le métier et des enseignants contractuels
- aide et conseils aux enseignants dans leur pratique quotidienne, aide à la préparation d'examens professionnels
- accompagnement des équipes d'école, de cycle, de réseau
- conception, mutualisation et mise à disposition d'outils pédagogiques

Contribution à la formation initiale et continue des enseignants :

- contribution à la formation initiale des étudiants et des fonctionnaires stagiaires en lien avec l'INSPE
- participation à des actions de formation continue inscrites au plan départemental de formation et au plan académique
- conception, organisation et conduite d'actions de formation en circonscription (animations pédagogiques, constellations...)
- évaluation des actions de formation conduites

Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative :

- contribution à la conception, à la mise en œuvre, à l'évaluation et à la régulation de la politique de circonscription
- participation à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des projets d'école
- participation à l'élaboration, à la réalisation, au suivi et à l'évaluation de projets artistiques et culturels en lien avec les conseillers pédagogiques départementaux, identification des ressources locales
- information et communication auprès de partenaires extérieurs, élaboration et suivi de conventions
- participation à des groupes de pilotage et à des groupes de travail départementaux placés sous la responsabilité des IEN chargés de mission
- implication dans le champ éducatif et pédagogique de l'inclusion scolaire
- à sa demande, représenter l'IEN dans son rôle d'information et de communication auprès des partenaires de l'institution
- participation à diverses commissions, jurys d'examens et de concours

Propres à la spécialisation :

- Aider à la mise en œuvre et au respect des textes officiels, et plus particulièrement dans le domaine de l'EPS, de l'hygiène et de la sécurité
- Production, mutualisation de ressources, de pratiques et d'outils pédagogiques, notamment au sein des commissions départementales
- Visites de sécurité dans les écoles
- Aide à la conception et mise en œuvre des PPMS
- Gestion du dossier hygiène et sécurité au travail
- Gestion des dossiers classes de découvertes, sorties scolaires
- Accompagnement des actions USEP
- Gestion des plannings d'installations sportives et réunions qui en découlent
- Organisation de formations en vue d'agrément (natation, cyclisme...)

... / ...

COMPETENCES ATTENDUES

- Savoir analyser des pratiques, dégager des priorités et apporter des conseils en rapport
- Savoir planifier, préparer des réunions et organiser des actions de réflexion et de formation
- Communiquer, argumenter avec les différents interlocuteurs
- Effectuer des recherches, se former et actualiser ses connaissances
- Produire et mettre à disposition des documents
- Synthétiser différents éléments pour communication (enquêtes, informations diverses...)
- Connaître les textes officiels en vigueur : savoir aller chercher des informations réglementaires et de façon plus pointue dans le domaine de l'EPS et la sécurité
- Posséder une bonne maîtrise des outils numériques
- Etre capable de travailler au sein de différentes équipes
- Etre capable d'adaptabilité aux différentes situations

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL NUMERIQUE

DIPLOME REQUIS

CAFIPMF (spécialisation « Technologie et Ressources Educatives » ou « Enseignement et Numérique » souhaitable)

CADRE GENERAL

Le conseiller pédagogique départemental au numérique éducatif exerce ses missions sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN en charge de la mission numérique. Ses missions s'inscrivent principalement dans le cadre du numérique éducatif.

Il est chargé d'impulser et de coordonner le développement des usages du numérique éducatif dans le département.

Il coordonne, sous la responsabilité de l'IEN en charge de la mission numérique, le groupe des formateurs aux usages du numérique (FUN) du département.

Il assure le suivi et la mise en œuvre des politiques nationales, académiques et départementales dans le cadre du numérique.

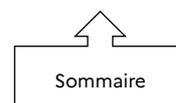
Il organise le déploiement des formations numériques à destination des établissements scolaires.

MISSIONS

- Coordonner l'action des formateurs aux usages du numérique 1^{er} et 2nd degré (FUN) sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN en charge de la mission numérique et sous l'autorité hiérarchique de l'adjoint au DASEN chargé du 1^{er} degré (localisation : METZ).
- Contribuer à la déclinaison départementale de la politique éducative académique et nationale, en lien notamment avec la DRANE de Nancy-Metz.
- Concevoir, coordonner et animer des actions de formation, spécifiquement à destination des formateurs et des conseillers pédagogiques ;
- Mettre en œuvre des actions départementales pour favoriser les usages pédagogiques du numérique.
- Développer les usages de l'ENT départemental.
- Coordonner l'instruction et le suivi en circonscription des enquêtes départementales, académiques et nationales.
- Assurer la gestion et la répartition du matériel numérique au sein de l'équipe des formateurs aux usages du numérique.
- Représenter l'IEN en charge de la mission numérique auprès de divers partenaires.

COMPETENCES ATTENDUES

- Connaissance du système éducatif, du fonctionnement des services et de leurs relations avec les établissements scolaires.
- Capacité de veille pédagogique et institutionnelle
- Aptitudes relationnelles auprès d'interlocuteurs nombreux et variés.
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation
- Savoir communiquer à l'oral auprès de différents interlocuteurs pour affirmer les choix institutionnels
- Être capable de travailler en équipe



ENSEIGNANT RESSOURCE ELEVES AU COMPORTEMENT HAUTEMENT PERTURBATEUR (ECHAP)

DIPLOME REQUIS

CAPSAIS, CAPA SH ou CAPPEI en cours

CADRE GENERAL

Placé sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Education nationale, l'enseignant ressource a pour mission d'appuyer les équipes pédagogiques qui accueillent des élèves dont l'intensité et la récurrence des difficultés comportementales entravent fortement la socialisation, l'accès aux apprentissages et peuvent perturber la vie de la classe et de l'école.

Dans le cadre du protocole départemental, l'enseignant ressource sera particulièrement attentif à inscrire son action en complémentarité avec celles des autres professionnels qui interviennent déjà dans le champ de la prévention et de l'aide aux élèves ayant des difficultés comportementales.

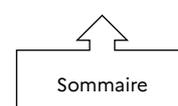
Compte tenu de ses spécificités, il importe de confier la responsabilité de ce poste à un enseignant ayant une expérience reconnue auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers et plus particulièrement ceux présentant des comportements perturbateurs.

MISSIONS

- Favoriser la scolarisation en milieu ordinaire des élèves présentant des difficultés comportementales récurrentes : aider les enseignants à analyser la situation, à développer et mettre en œuvre des gestes professionnels et des stratégies au service d'une pédagogie adaptée aux besoins de ces élèves ;
- Expertiser des situations en lien avec l'IEN et l'équipe de circonscription
- Contribuer au développement de la coopération avec les professionnels du secteur médico-social ;
- Faciliter la mise en relation des différents acteurs afin d'élaborer et de mettre en œuvre des actions concertées ;
- En direction des enseignants, participer à la conception et à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation visant à prévenir les difficultés comportementales et les troubles du comportement ;
- Contribuer à la réflexion des équipes pédagogiques pour le développement des pratiques inclusives ;
- Participer aux travaux du groupe d'appui départemental à la scolarisation des élèves hautement perturbateurs.

COMPETENCES ATTENDUES

- Connaissance et compréhension des caractéristiques des différentes difficultés comportementales et des troubles de la conduite et du comportement ;
- Connaissance du cadre réglementaire relatif à la scolarisation des enfants à besoins éducatifs particuliers et plus spécifiquement des élèves présentant des comportements perturbateurs ;
- Capacité à concevoir des réponses pertinentes à la diversité des situations, à proposer des outils, à mettre en œuvre des stratégies pédagogiques adaptées ;
- Connaissance des publics en difficulté et volonté de s'engager auprès d'eux ;
- Qualités relationnelles permettant de conseiller des personnels de l'Education nationale, d'engager et de maintenir un dialogue constructif avec les représentants légaux des élèves ainsi qu'avec les différents partenaires ;
- Capacité à s'inscrire dans un travail d'équipe élargie et à travailler avec des personnels ayant une culture professionnelle différente tout en sachant conserver la sienne ;
- Capacité à s'inscrire dans une démarche de développement professionnel permanente ;
- Capacité à rendre compte, régulièrement, auprès de sa hiérarchie, du travail effectué ;
- Capacité à prendre des initiatives et disponibilité.



MAITRE FORMATEUR FORMATION CONTINUE

Accompagnement du plan français

DIPLOME REQUIS

CAFIPEMF ou en cours

Implantation du poste :

Le professeur des écoles maître formateur - formation continue français reste rattaché administrativement à son école d'exercice. Il bénéficie d'une décharge de service de 50 % pour intervenir en formation continue pour accompagner des constellations dans le cadre du plan français, en appui des équipes de circonscription des bassins de Metz, Boulay et Saint-Avold.

MISSIONS

Sur son temps de décharge de service, le professeur des écoles maître formateur - formation continue exerce sous l'autorité fonctionnelle des IEN chargés du plan français et des IEN des circonscriptions concernées.

1/ Contribuer à l'analyse des besoins locaux de formation et à leur prise en charge :

- Contribuer à l'analyse des évaluations nationales et des évaluations internationales pour définir les besoins de formation
- Organiser le tableau de bord des constellations en lien avec les CPC et le CPD français
- Mettre en place les aides, les accompagnements individuels ou collectifs d'enseignants et les formations nécessaires pour faire évoluer les pratiques professionnelles
- Contribuer aux groupes de travail départementaux
- Rendre compte des actions de formation mises en œuvre et de leur impact sur les pratiques professionnelles des enseignants

2/ Compléter sa propre formation et suivre les actions de formation dispensées au niveau départemental, académique et national. Ce faisant, apporter les compléments en didactique et en pédagogie **pour faire évoluer les pratiques des enseignants vers plus d'efficacité.**

COMPETENCES ATTENDUES

- Expertise théorique en didactique du français et en pédagogie ;
- Aptitude pour le travail d'équipe et l'animation de groupes restreints ;
- Capacité à concevoir, animer et évaluer des actions de formation en déclinant les orientations nationales et académiques au regard des besoins locaux ;
- Aptitude à identifier les besoins spécifiques des enseignants et à adapter l'accompagnement ;
- Maîtrise des outils numériques et capacités de communication.

Particularité : les actions de formation et d'accompagnement peuvent avoir lieu après la classe et le mercredi matin.

MAITRE FORMATEUR FORMATION CONTINUE

Accompagnement du plan mathématiques

DIPLOME REQUIS

CAFIPEMF ou en cours

Implantation du poste :

Le professeur des écoles maître formateur - formation continue mathématiques reste rattaché administrativement à son école d'exercice. Il bénéficie d'une décharge de service de 50 % pour intervenir en formation continue pour accompagner des constellations dans le cadre du plan français, en appui des équipes de circonscription des bassins de Metz, Boulay et Saint-Avold.

MISSIONS

Sur son temps de décharge de service, le professeur des écoles maître formateur - formation continue exerce sous l'autorité fonctionnelle des IEN chargés du plan mathématiques et des IEN des circonscriptions concernées.

1/ Contribuer à l'analyse des besoins locaux de formation et à leur prise en charge :

- Contribuer à l'analyse des évaluations nationales et des évaluations internationales pour définir les besoins de formation ;
- Organiser le tableau de bord des constellations en lien avec les CPC et le CPD mathématiques ;
- Mettre en place les aides, les accompagnements individuels ou collectifs d'enseignants et les formations nécessaires pour faire évoluer les pratiques professionnelles ;
- Contribuer aux groupes de travail départementaux ;
- Rendre compte des actions de formation mises en œuvre et de leur impact sur les pratiques professionnelles des enseignants.

2/ Compléter sa propre formation et suivre les actions de formation dispensées au niveau départemental, académique et national. Ce faisant, apporter les compléments en didactique et en pédagogie **pour faire évoluer les pratiques des enseignants vers plus d'efficacité.**

COMPETENCES ATTENDUES

- Expertise théorique en didactique des mathématiques et en pédagogie ;
- Aptitude pour le travail d'équipe et l'animation de groupes restreints ;
- Capacité à concevoir, animer et évaluer des actions de formation en déclinant les orientations nationales et académiques au regard des besoins locaux ;
- Aptitude à identifier les besoins spécifiques des enseignants et à adapter l'accompagnement ;
- Maîtrise des outils numériques et capacités de communication.

Particularité : les actions de formation et d'accompagnement peuvent avoir lieu après la classe et le mercredi matin.

DIRECTEUR D'ÉCOLE DE 13 CLASSES ET PLUS

PRE-REQUIS

Etre inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs de 2 classes et plus.

Une expérience préalable de direction est vivement souhaitée.

CADRE GENERAL

Sous l'autorité de l'EN, le directeur d'école exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école. Il travaille au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1er/2ème degrés en animant, si nécessaire, des réunions, des groupes de travail avec son équipe pédagogique et celle du collège, contribuant ainsi à la mise en œuvre opérationnelle du socle commun et des programmes.

Il propose et participe à la concrétisation de projets, d'actions relevant du projet d'école en étant particulièrement attentif aux parcours des élèves, en coordonnant les différents dispositifs d'accompagnement pédagogique.

Il détermine avec le concours de l'équipe pédagogique les grandes orientations de la politique de l'école via le projet d'école (analyse, synthèse et évaluation des indicateurs et des actions) en vue de l'amélioration des acquis des élèves.

Il participe aux différentes réunions nécessaires à ces missions.

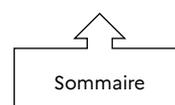
MISSIONS

La gestion de ces écoles implique la maîtrise des compétences fondamentales de la direction dans les domaines administratif, pédagogique et relationnel. Elle requiert en outre un sens aigu du pilotage, de l'organisation et de l'animation du travail en équipe. A ce titre, le projet d'école, dont le directeur est le garant et l'animateur, constitue un levier essentiel pour la conduite, la mise en synergie des différents dispositifs et aides nécessaires à la réussite des élèves.

Une attention toute particulière devra être apportée à la fluidité et à la personnalisation des parcours d'élèves. La prise en charge des difficultés, la continuité des apprentissages seront également à travailler de manière prioritaire.

COMPETENCES ATTENDUES

- manifester une connaissance claire du fonctionnement d'une école, maternelle ou élémentaire, et prendre en compte les spécificités liées au contexte d'exercice sur lequel l'école recrute sa population scolaire
- percevoir les enjeux inhérents au travail en partenariat
- assumer le positionnement institutionnel et l'ensemble des responsabilités liées à la fonction
- posséder de solides aptitudes à la coordination du travail en équipe et des connaissances affirmées dans le domaine de la gestion des groupes
- savoir mobiliser des ressources humaines : coopération, innovation, impulsion
- maîtriser les outils de pilotage d'une unité éducative : diagnostic, analyse, utilisation d'indicateurs, définition d'objectifs, mise en projet, suivi et évaluation d'actions spécifiques...
- témoigner d'une capacité d'engagement pour mettre en œuvre, participer à des actions concourant à la réussite des élèves dans le cadre et le respect des programmes et du socle commun
- faire preuve d'un grand investissement dans la résolution des difficultés des élèves en étant attentif à la coordination du travail de l'équipe pédagogique, à la mise en œuvre du projet d'école, à la continuité des parcours de la maternelle au collège
- impulser la mutualisation et la mise en cohérence des outils des élèves et des enseignants
- valoriser l'école, ses actions, les réussites des élèves
- maîtriser les outils informatiques et numériques au service dans les différents aspects : gestion de l'école et intégration dans les projets pédagogiques



DIRECTEUR D'ÉCOLE REP

PRE-REQUIS

Etre inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs de 2 classes et plus.

Une expérience d'enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction est vivement souhaitée.

CADRE GENERAL

Sous l'autorité de l'inspecteur de l'Éducation nationale de circonscription, le directeur exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, et ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires dans une école relevant du dispositif de l'éducation prioritaire renforcée. Il travaille au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec les équipes pédagogiques du réseau, du collège et avec les partenaires associés pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

MISSIONS

- Veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable
- Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives en lien avec la politique conduite dans le cadre du programme REP
- Animer l'équipe pédagogique et impulser une réflexion didactique et pédagogique au service de la réussite de tous les élèves
- Engager l'équipe pédagogique et éducative dans le projet de réseau REP
- Piloter les partenariats et participer à l'évaluation des actions partenariales mises en place au sein de son école
- Connaître les dispositifs d'accompagnement
- Faire preuve de capacités relationnelles et d'une bonne écoute en direction des familles, des élèves et de l'ensemble de ses partenaires
- Coordonner et piloter le projet d'école et les projets éducatifs et pédagogiques avec les axes du projet de réseau REP
- Organiser et animer les instances de concertation et de régulation de l'école
- Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école
- Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l'importance des relations avec les familles
- Encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion au sein de l'école et du dispositif REP
- Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide
- Participer activement aux travaux des instances du réseau et contribuer à l'élaboration des actions, leur mise en œuvre et leur évaluation
- Être l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école
- Être le garant d'un climat scolaire propice aux apprentissages
- Représenter l'institution auprès des familles et de la collectivité locale

COMPETENCES ATTENDUES

- Disposer de bonnes connaissances du système éducatif, des textes de l'éducation prioritaire et du dispositif REP
- Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation
- Être capable de travailler en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la diversité des partenaires
- Maîtriser les outils informatiques et numériques de la gestion de l'établissement
- Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées



Sommaire

DIRECTEUR D'ECOLE DE SITE BICULTUREL

PRE-REQUIS

Etre inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs de 2 classes et plus.
Détenir l'habilitation à titre définitif en langue allemande.

CADRE GENERAL

Les directeurs de sites biculturels sont en charge de l'animation de la réflexion pédagogique concernant l'enseignement de l'allemand et en allemand pour les collègues de l'élémentaire et ceux des écoles maternelles associées dans la mise en œuvre du projet biculturel.

MISSIONS

Assurer le bon fonctionnement du projet biculturel avec l'équipe pédagogique :

- Organiser la complémentarité du travail entre les enseignants et les locuteurs natifs
- S'engager dans le renouvellement des pratiques et la veille pédagogique : participer aux formations des directeurs des sites biculturels, créer des ressources et accompagner leur mise en œuvre, favoriser l'intégration dans les pratiques de l'école des propositions pédagogiques élaborées en lien avec les conseillers pédagogiques langues vivantes au travers de leur présentation et de leur analyse en Conseil d'allemand, et faire retour au centre transfrontalier, pour mutualisation avec les autres sites biculturels, des résultats de ces travaux
- Accompagner la mise en œuvre des pistes de renouvellement pédagogique en étant invité en classe par les collègues sur le principe des « Hospitationen »

Accueillir les enseignants nouvellement nommés dans l'école :

- Présenter le projet biculturel de l'école
- Présenter les ressources disponibles
- Remettre les documents nécessaires

Accueillir des locuteurs natifs sur les sites biculturels :

- Présenter le projet biculturel de l'école
- Présenter les ressources disponibles
- Remettre les documents nécessaires
- Organiser au cours de la première semaine l'accueil du locuteur natif dans toutes les classes du site selon le principe des « Hospitationen »

Accompagner les locuteurs natifs :

- Observer la pratique et répondre aux questions
- S'assurer de la diffusion régulière des informations utiles en lien avec leurs missions dans l'école
- Organiser et mener des réunions de concertation pour associer les locuteurs natifs à la mise en œuvre du projet biculturel
- Promouvoir la complémentarité du travail entre les enseignants et les locuteurs natifs
- Prendre en compte et valoriser les apports culturels et les initiatives liés à la présence du locuteur natif dans l'école
- Inscrire les locuteurs natifs à des formations pédagogiques en cohérence avec leurs missions en accord avec l'employeur (mairie)

DIRECTEUR D'ÉCOLE D'APPLICATION

PRE-REQUIS

Etre inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'établissements spécialisés.

Etre titulaire du CAFIPEMF.

CADRE GENERAL

Les missions sont celles d'un directeur d'école (voir fiche de poste directeur d'école).

En tant que maître formateur directeur d'école il coordonne l'équipe pédagogique des maîtres formateurs et organise les relations avec la DSDEN (IEN Adjoint) et l'INSPE. Il participe à la formation initiale en lien avec l'INSPE. Il peut être amené à participer à des actions de formation continue.

MISSIONS

Idem Directeur d'école

- Prise en charge des tutorats des stagiaires (suivi, rédaction de rapports de visites, participation aux bilans de formation et à l'évaluation du stage en responsabilité)
- Participation aux parcours adaptés et aux dispositifs d'aide des stagiaires,
- Participation au jury de soutenance des mémoires professionnels des stagiaires
- Participation à des commissions d'entretien (directeurs d'école à deux classes et plus, entretiens professionnels des AESH...)
- Participation au jury CAFIPEMF
- Relation et travail de collaboration avec d'autres écoles d'application (académie)

Il est attendu du directeur d'école d'application qu'il poursuive une démarche individuelle de formation dans les domaines qui relèvent de son champs d'intervention et soit en veille pédagogique.

Le directeur rend compte de son action via un rapport d'activité annuel auprès de son IEN de circonscription.

COMPETENCES ATTENDUES

Idem directeur d'école.

Une bonne connaissance de la structuration de la formation initiale (INSPE).

ENSEIGNANT EN HOPITAL DE JOUR

DIPLOME REQUIS

CAPSAIS, CAPA SH ou CAPPEI ou en cours

MISSIONS

Tâches d'enseignement :

- Assurer la scolarisation, soit en favorisant la constitution de groupes d'enfants dans l'établissement de soins, soit en proposant un enseignement individualisé ;
- Amener chacun des enfants pris en charge à une activité intellectuelle et scolaire correspondant à son âge et à ses possibilités ;
- Elaborer un projet scolaire : contrats harmonisant soins et enseignements, cette procédure mettant l'enfant au centre de l'action pédagogique et éducative ;
- Préparation et organisation du suivi scolaire dans le cadre d'intégration dans les écoles ordinaires.

Coordination et concertation :

- Concertation avec les autres personnels de l'établissement pour l'élaboration des projets individualisés ;
- Participation aux réunions des équipes de suivi lorsque les enfants sont intégrés dans les écoles ordinaires ;
- Mise en place, dans une structure pédagogique originale, au bénéfice des enfants, un partenariat actif avec les différents responsables.

COMPETENCES ATTENDUES

Connaissance des besoins particuliers des enfants de l'hôpital de jour

Capacité d'adaptation développée

Sens de l'innovation, de la responsabilité et de l'expérimentation

Bonne connaissance du cadre institutionnel, de la politique d'inclusion des élèves en situation de handicap

Capacités à travailler en équipe et en partenariat

ENSEIGNANT EN UNITE D'ENSEIGNEMENT EXTERNALISEE AUTISME (UEMA/UEEA)

DIPLOME REQUIS

CAPSAIS, CAPA SH ou CAPPEI ou en cours

CADRE GENERAL

L'unité d'enseignement autisme est un dispositif accueillant des élèves ayant un diagnostic d'autisme.

L'unité d'enseignement peut être adossée à un établissement médico-social (SESSAD).

MISSIONS

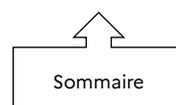
L'enseignant :

- pilote le projet de l'UE et assure la cohérence des actions des différents professionnels
- partage avec les autres professionnels de l'établissement médico-social un langage et des outils de réflexion communs
- transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire dont ses collègues l'informent
- réalise avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets
- favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient
- en dehors des échanges réguliers entre la famille et la direction de l'ESMS, est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant
- comme l'ensemble de l'équipe avec qui il partage les éléments d'information et avis recueillis auprès des parents, respecte le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille
- favorise également l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe et dont il recueille les avis au même titre que le directeur de l'ESMS ou le psychologue

COMPETENCES ATTENDUES

- A une très bonne connaissance des troubles du spectre autistique (TSA)
- Sait travailler en équipe, en étroit partenariat avec les services médico-sociaux et de soins
- Développe un enseignement expert, spécifiquement adapté aux troubles du spectre autistique
- Est capable d'organiser et animer des formations sur ces thématiques spécifiques

Des compétences de formateur pourraient être un complément apprécié, afin d'assurer des formations et conseils aux enseignants accueillant des élèves porteurs de troubles autistiques en classe ordinaire.



REFERENT POUR LA SCOLARISATION DES ELEVES HANDICAPES 1er DEGRE

DIPLOME REQUIS

CAPSAIS, CAPA SH ou CAPPEI ou en cours

MISSIONS

Dans le cadre de la mise en place du parcours de scolarisation :

- Accueillir la famille de l'élève et l'informer lors de l'inscription dans l'école ou l'établissement
- Organiser l'évaluation des besoins de l'élève en situation scolaire
- Informer l'élève et sa famille des résultats de l'évaluation
- Contribuer à l'élaboration du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)
- Favoriser la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du PPS
- Réunir l'équipe de suivi de l'élève
- Assurer la permanence des relations avec l'élève, sa famille...

Dans le cadre de l'animation de l'équipe de suivi :

- Faciliter la mise en œuvre du PPS
- Procéder à l'évaluation du PPS et de la mise en œuvre du PPS
- Assurer le suivi du PPS
- Informer la CDA de toute difficulté mettant en cause la poursuite du PPS
- Proposer à la CDA une révision de l'orientation avec l'accord de l'élève ou de sa famille

COMPETENCES ATTENDUES

Savoirs :

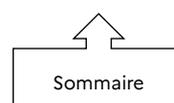
- Bonne connaissance des dispositifs et procédures de l'Education nationale et des milieux médico-sociaux et médico-éducatifs, ainsi que de la législation inhérente au droit des personnes handicapées
- Bonne connaissance des pédagogies spécialisées et des besoins des enfants et adolescents handicapés
- Bonne connaissance des milieux institutionnels et associatifs liés au handicap

Savoir-être :

- Capacité d'écoute, de communication et de prévention des conflits
- Sens du travail en équipe

Savoir-faire :

- Capacité à organiser un travail administratif, à structurer son action et anticiper les échéances
- Communication avec les familles, conduite d'entretiens et de réunions, capacité à rendre compte
- Gestion de conflit



ENSEIGNANT AU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE (CDE)

DIPLOME REQUIS

CAPSAIS, CAPA SH ou CAPPEI ou en cours

CADRE GENERAL

Au sein d'une équipe pluri-professionnelle (éducateurs, éducateurs techniques, psychologue...), l'enseignant exerce ses fonctions sous l'autorité fonctionnelle de la directrice du centre départemental de l'enfance et sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription de Montigny-lès-Metz.

Le CDE a pour vocation l'accueil d'urgence de mineurs placés par la justice ou par l'aide sociale à l'enfance. Ces enfants sont en grande difficulté sociale et/ou éducative. Les placements doivent être à court terme et les flux sont constants.

Il accueille, de manière transitoire, les enfants pour lesquels une scolarisation dans les écoles de secteur de l'établissement social n'est pas immédiatement envisageable au regard de leur situation. Il accueille également des élèves en attente d'une place dans un établissement spécialisé (ULIS, IME, DITEP) ou pour lesquels un dossier a été déposé auprès de la MDPH. Le temps de scolarisation est variable en fonction de la situation de l'enfant. Le rôle de l'école est d'assurer la continuité des parcours scolaires dans leur diversité.

MISSIONS

L'enseignant spécialisé apportera son expertise pour l'accompagnement et le suivi scolaire des enfants d'âge primaire admis au CDE. Très majoritairement, il s'agit d'enfants bénéficiant d'une orientation en ULIS, IME ou DITEP (avec ou sans accompagnement humain), d'enfants atteints de TCC, TSA, T21, handicap moteur, touchés par un syndrome d'alcoolisation fœtale, présentant un retard massif de développement...

Scolariser : après un temps d'observation et d'évaluation, l'enseignant élabore une progression des apprentissages sous forme d'un parcours individualisé. L'enseignant sera également une personne ressource dans la compréhension des problématiques relatives aux situations d'apprentissages et participera au choix d'orientation sociale et scolaire de l'enfant.

Evaluer, remédier, conseiller : l'enseignant organise le projet de scolarisation dans la continuité du parcours scolaire de l'élève, le tout dans le cadre des programmes en vigueur. Pour cela, il met en œuvre une démarche d'évaluation des besoins, d'identification des acquis et prend en compte l'évolution des capacités de l'élève en fonction du trouble. Il contribue à construire avec une équipe pluri-professionnelle, une représentation de la situation globale par l'évaluation scolaire de l'enfant. L'enseignant sera à même de proposer des enseignements adaptés aux enfants accueillis au CDE pour lesquels les troubles et l'histoire de vie ne permettent pas, de manière transitoire ou permanente, d'envisager une scolarisation en milieu ordinaire. Ces temps de scolarisation au sein de l'établissement devront permettre la réalisation d'acquisitions dans le domaine scolaire, le développement de la personnalité et la socialisation des enfants accueillis.

COMPETENCES ATTENDUES

- Bonne connaissance des besoins particuliers des enfants accueillis
- Bonne connaissance des structures et des dispositifs de l'ASH ainsi que des diverses dispositions relatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap
- Intérêt pour la relation et la communication, esprit d'équipe
- Capacité à organiser son travail en concertation avec ses collègues, dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire
- Capacité à concevoir des réponses pertinentes à la diversité des situations de rupture, à mener des actions pédagogiques différenciées et à élaborer des parcours de remédiation individualisés
- Aptitude à l'évaluation de situations critiques et d'urgence.



Sommaire

ENSEIGNANT CENTRE MEDICO-PSYCHOPEDAGOGIQUE (CMPP)

DIPLOME REQUIS

CAPSAIS, CAPA SH ou CAPPEI en cours

CADRE GENERAL

- -L'enseignant relève des plans de formation mis en place par l'Education Nationale mais peut être amené à suivre des actions spécifiques liées à son activité au sein du CMPP.
- Il participe aux réunions des différentes équipes de synthèse dont il fait partie.
- Son emploi du temps peut être différent de celui ordinairement établi dans une école et est soumis annuellement à avis du directeur du CMPP.
- Il peut être amené à exercer au CMPP ou à son antenne de Borny.
- Il est soumis à inspection comme tout personnel Education Nationale.

MISSIONS

- Conformément à la réglementation, au projet pédagogique de l'unité d'enseignement et au projet d'établissement du CMPP, l'enseignant spécialisé participe « au diagnostic et au traitement » des enfants entre 2 et 21 ans qui lui sont confiés.
- Il apporte ses compétences spécifiques à l'équipe pluridisciplinaire dont il fait partie, permettant une meilleure prise en compte de la dimension d'élève dans chaque enfant. Il participe, pour ce faire, aux réunions de l'équipe de synthèse et aux réunions institutionnelles.
- Il est amené à prendre en charge les élèves dont les difficultés, le comportement et les relations ont des répercussions sur l'adaptation scolaire et l'efficacité dans les apprentissages. Les prises en charge peuvent être individuelles ou en groupe.
- Il effectue un bilan psychopédagogique qui vise à :
 - évaluer son niveau scolaire
 - percevoir le rapport de l'enfant au scolaire
 - cerner la nature des difficultés
 - déterminer l'opportunité et la possibilité d'un travail psychopédagogique avec l'enfant et sa famille.
- Après analyse des difficultés, il élabore un projet d'aide rééducative, qui détermine le cadre de son travail : avec l'enfant, avec la famille, avec l'école. Ce projet est évalué régulièrement.
- Il mène avec les enseignants concernés un travail de collaboration, qui renforce la qualité de l'observation et du suivi des enfants. Ce lien est établi lorsque l'enfant et les parents l'autorisent.

COORDONNATEUR ULIS SECOND DEGRE

DIPLOME REQUIS

CAPSAIS, CAPA SH ou CAPPEI ou en cours

CADRE GENERAL

Dans le cadre législatif et réglementaire de la loi du 11 février 2005, en conformité avec le projet académique et le projet départemental :

- œuvrer à la scolarisation, à l'insertion sociale, à l'acquisition d'une plus grande autonomie personnelle et sociale des élèves accueillis
- consolider et faire acquérir des connaissances, capacités et attitudes en référence au socle commun
- envisager les modalités d'une insertion professionnelle à l'issue du parcours au collège

Elèves de 12 à 16 ans reconnus handicapés essentiellement au niveau des fonctions cognitives du secteur, orientés par la CDAPH de la MDPH, ou présentant des maladies invalidantes :

- issus des ULIS école
- à l'issue d'une scolarisation en IME et en mesure de poursuivre leur scolarité dans un établissement scolaire du second degré
- qui auraient bénéficié d'une scolarisation individuelle en milieu ordinaire et pour lesquels des modalités plus collectives s'avèrent nécessaires sur un dispositif spécialisé

MISSIONS

- Offrir aux élèves la possibilité de poursuivre des apprentissages adaptés à leurs possibilités quelle que soit l'origine de leurs difficultés, dans le cadre du projet individualisé, en fonction de leurs besoins éducatifs particuliers et des objectifs des instructions officielles
- Assurer en équipe pédagogique l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets de parcours personnalisés des élèves et accompagner les enseignants dans la mise en place desdits parcours
- Veiller à une réelle intégration dans les classes et les établissements des élèves accueillis, dans le respect de leurs besoins spécifiques
- Organiser le temps des élèves dans le respect des projets individuels : enseignements généraux, séquences de sensibilisation aux champs professionnels, participation aux ateliers de la SEGPA s'il y en a une dans l'établissement, stages en entreprise ou dans les établissements partenaires à partir de la quatrième
- Travailler le lien avec les familles

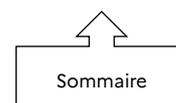
COMPETENCES ATTENDUES

Formation – expérience professionnelle :

- Expérience des élèves handicapés présentant de grandes difficultés cognitives (personnel spécialisé ou en cours de formation)
- Expérience des parcours de formation et de qualification professionnelle (formation initiale, en alternance, continue)
- Expérience ou connaissance confirmée du travail en partenariat avec les services d'éducation ou de soin, les personnels médicaux et paramédicaux
- Compétences pédagogiques de bon niveau
- Capacité à mettre en lien les projets individuels avec les problématiques de la scolarisation dans le second degré
- Maîtrise de l'outil informatique : traitement de textes, tableur, courrier électronique, internet
- Capacité à construire des partenariats (équipes pédagogiques, éducatives, de suivi de la scolarisation, conseil pédagogique ; entreprises ; secteurs médico-sociaux, etc...)

Qualités :

- Posséder des capacités de communication, de relation, d'écoute et d'animation
- Dynamisme, esprit d'initiative, engagement



ENSEIGNANT EN SEGPA

DIPLOME REQUIS

CAPSAIS, CAPA SH ou CAPPEI ou en cours

CADRE GENERAL

Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) accueillent au sein d'un collège des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien.

Ces élèves ne maîtrisent pas toutes les compétences et connaissances définies dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux et présentent des lacunes importantes qui risquent d'obérer l'acquisition de celles prévues au cycle de consolidation.

MISSIONS

Contribuer au développement d'un collège plus inclusif en :

- diffusant les enjeux éthiques et sociétaux de l'École inclusive
- concevant et mettant en œuvre des modalités de co-enseignement avec les professeurs des lycées et collège (PLC) et les professeurs des lycées professionnels (PLP)
- élaborant des documents fonctionnels visant à partager les informations et stratégies pédagogiques avec l'ensemble des enseignants
- participant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet d'établissement inclusif

Exercer une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire en :

- concevant les projets individuels des élèves de façon à permettre une lecture de l'analyse de leurs besoins et des réponses pédagogiques mises en œuvre
- mettant en œuvre les parcours individualisés des élèves en proposant des réponses souples et évolutives, adaptées à leurs potentialités et à leurs besoins, en vue d'acquérir des compétences scolaires et sociales
- se dotant, en utilisant et en diffusant des méthodes et des outils adaptés
- en définissant des stratégies personnalisées et explicites permettant de remobiliser l'élève et de restaurer une relation positive aux apprentissages
- accompagnant l'élève dans la construction de son projet d'orientation

Exercer une fonction de personne ressource en :

- répondant dans le contexte d'exercice aux demandes de conseils concernant l'élaboration de réponses pédagogiques pour des élèves à besoins éducatifs particuliers
- connaissant et en coopérant avec la diversité des partenaires et des acteurs de l'École inclusive
- associant les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant
- conduisant régulièrement des actions de sensibilisation ou d'information sur le thème de l'éducation inclusive

COMPETENCES ATTENDUES

- Connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les dispositifs d'aides spécifiques et l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers
- Connaissance des publics adolescents en difficulté et volonté de s'engager auprès d'eux
- Qualités relationnelles permettant d'instaurer des repères et un cadre structurant
- Connaissance des exigences scolaires fondamentales recouvrant un champ allant de l'école élémentaire au collège
- Capacité à concevoir et à mettre en œuvre des actions pédagogiques différenciées et à élaborer des parcours de remédiation individualisés
- Capacité à s'inscrire dans un travail d'équipe
- Capacité d'écoute et de communication
- Capacité à engager une démarche de développement professionnel visant à monter en compétences dans les domaines pédagogiques et didactiques

Expérience souhaitée dans l'enseignement auprès d'adolescents rencontrant des difficultés scolaires.